



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE
Staatsrat SR

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 40, F +41 26 305 10 48
www.fr.ch/ce

Conseil d'Etat
Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

PAR COURRIEL

Département fédéral des finances DFF
Bundesgasse 3
3003 Berne

Courriel : Basel3@sif.admin.ch

Fribourg, le 27 septembre 2022

2022-1000

Modification de l'ordonnance sur les fonds propres (dispositif Bâle III)

Madame, Monsieur,

Nous nous référons à votre lettre du 4 juillet 2022 concernant l'objet noté en titre. Après avoir pris connaissance du dossier, nous vous adressons la remarque suivante.

L'article 72b du projet de modification prévoit que la valeur de nantissement des objets mis en gage pour les crédits hypothécaires soit figée pour une durée de 7 ans au lieu de 2 ans actuellement. Dès lors, une plus-value éventuelle des objets ne pourra pas être prise en compte pour l'octroi complémentaire de crédits pendant cette durée, hormis des exceptions bien définies. Cette situation ne concerne pas les instituts non-soumis à l'ordonnance sur les fonds propres et ainsi créé un avantage concurrentiel. Le canton de Fribourg se prononce pour le maintien de la durée de 2 ans.

En vous remerciant de nous avoir consultés, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Au nom du Conseil d'Etat :

Olivier Curty, Président



Danielle Gagnaux-Morel, Chancelière d'Etat

Copie

—

à la Direction des finances ;
à la Chancellerie d'Etat.